

## **Lignes directrices sur la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones**

Produits forestiers Résolu est déterminée à encourager et à entretenir des relations constructives avec les peuples Autochtones dans les régions du Canada où la Société exerce ses activités et à explorer les opportunités de développement commercial mutuellement bénéfiques.

### **Responsabilités :**

Le président, Produits du bois, le premier vice-président, Exploitations de la pâte et du papier, les vice-présidents, Exploitations, et le vice-président, Approvisionnement, sont responsables du cadre de travail des présentes Lignes directrices sur la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones. Un comité d'approvisionnement auprès des Autochtones sera mis en place dans chaque région où la Société exerce ses activités pour la mise en œuvre et le suivi des lignes directrices. Les gestionnaires régionaux des approvisionnements devront siéger aux comités régionaux.

Les comités régionaux d'approvisionnement auprès des Autochtones devront respecter les Politiques et procédures d'approvisionnement de Résolu, les Lignes directrices sur la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones et la Politique concernant les peuples autochtones, et ils auront les responsabilités suivantes :

- Élaborer, tenir à jour et communiquer une liste des activités d'approvisionnement à venir et accorder aux communautés et à leurs entreprises le temps requis pour examiner rapidement chaque possibilité d'approvisionnement.
- Inclure une liste des entreprises autochtones dans les demandes d'offre de services d'approvisionnement par région.
- Se réunir au moins deux fois par an pour analyser les progrès réalisés et préparer un rapport de mise en œuvre décrivant les résultats obtenus et les mesures prises.
- Désigner les communautés autochtones qui seront contactées pour toutes les activités d'approvisionnement par région.
- Consulter les communautés autochtones pour élaborer et mettre en œuvre un processus de possibilités d'approvisionnement à la fois inclusif et représentatif de la capacité de chaque communauté.
- Désigner au moins un membre du personnel de Résolu qui sera responsable du lien avec chaque communauté.

- Présenter et expliquer la liste des achats à chaque communauté au moins une fois par année.
- S'associer avec les communautés autochtones pour préparer des inventaires d'actifs locaux qui incluent le nom et les coordonnées de toutes les entreprises du secteur public ou privé devant être prises en compte.

## Évaluation des soumissions :

Résolu utilisera le langage d'approvisionnement standard suivant dans son évaluation des possibilités d'approvisionnement auprès des Autochtones lors du processus d'appel d'offres :

**Article 1** : Résolu s'engage à encourager et à maintenir des relations constructives avec les peuples autochtones dans les régions du Canada où la Société exerce ses activités et à explorer les possibilités de développement commercial mutuellement bénéfiques.

**Article 2** : Veuillez indiquer dans vos soumissions comment vous envisagez les opportunités d'emploi (ou de sous-traitance, de formation, s'il y a lieu) pour les membres des communautés autochtones de la région dans la prestation des services à rendre.

**Article 3** : Les soumissions seront évaluées sur la base du coût, de la qualité, de la compétence et de la capacité à respecter les articles 1 et 2.

Les présentes lignes directrices s'appliquent aux établissements de Résolu suivants : les opérations forestières, les installations de produits du bois, les centrales hydroélectriques, les usines de pâte et les usines de papier.

## Lignes directrices approuvées par :



Rémi G. Lalonde  
Président et chef de la direction

Le 19 octobre 2022